

Département du Lot
Commune de Marcilhac-sur-Célé

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, vendredi 18 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2022.

Présents : Sandra Zographos, Véronique Jourdan, Jean-François Blum, Éric Laville, Laurent Le Moing, Basile Rousseaux, Henri Paul Lieurade, Michel Nadal, Jean-Paul Mignat

Absents excusés : Michel Delpech (pouvoir à E. Laville) Carine Le Lourec (pouvoir à S. Zographos)

Secrétaire de séance : Éric Laville

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- *Avis sur le Programme Local de l'Habitat*
- 2- *Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle*
- 3- *Collecte Bleuets de France*
- 4- *Effort fiscal : Situation de la commune à ce jour Vote éventuel des taxes 2022*
- 5- *Le point sur l'école*
- 6- *Le point sur le barrage*
- 7- *Le point sur la première tranche des travaux de l'église*
- 8- *Le point sur le budget 2022*
- 9- *Questions diverses*

Le maire demande l'avis du conseil sur le dernier compte rendu : l'assemblée l'adopte à l'unanimité

1- Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Le maire expose au conseil les nouvelles dispositions du PLH. Le document qu'il a fait parvenir aux Conseillers est un condensé du document final qui a déjà été accepté par le Grand Figeac. Toutefois l'avis de toutes les communes est nécessaire pour sa validation finale.

Ce document a ému bien des élus du fait de la rigueur des chiffres qui y sont mentionnés, principalement en termes de répartition des autorisations de permis de construire sur une année.

Les responsables de la réalisation de ce PLH les ont rassurés en précisant que ce document qui servira de base à toutes réflexions sur les questions d'habitat du PLUI est amendable.

Il est également rappelé que les seuls documents opposables sont d'abord le SCOT, et ensuite le futur PLUI.

Le maire demande au conseil son avis sur le PLH

Après délibération le Conseil vote pour l'adoption du PLH à l'unanimité.

2- Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle

La nouvelle attribution de compensation pour 2022 s'élève à 17.692€

Le maire demande au conseil d'accepter le nouveau montant de cette attribution annuelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

3- Collecte Bleuets de France

Le maire propose une participation symbolique de la commune, à la collecte des Bleuets de France dont le but est principalement d'entretenir le souvenir de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour notre pays. Le Conseil pense que la commune apporte déjà sa part à ce devoir de mémoire en organisant systématiquement toutes les cérémonies du souvenir avec la participation des habitants et souvent celle des enfants de l'école.

4- Effort fiscal : Situation de la commune à ce jour. Vote éventuel des taxes 2022

À ce jour l'effort fiscal de la commune n'a toujours pas été recalculé depuis 2020. Le Conseil est donc toujours dans l'impossibilité de statuer sur ce sujet.

Le maire a demandé à Mr Bruneau, conseil du Trésor Public, de nous communiquer dès que possible les chiffres qui nous permettront de prendre une décision.

Le conseil constate qu'il ne peut pas voter les taxes à l'aveuglette et décide d'attendre la réponse de Mr Bruneau et l'avis de la commission des finances.

5- Le point sur l'école

Basile Rousseaux expose que lors de la dernière réunion avec les parents d'élèves une majorité de parents seraient favorables à un regroupement du primaire à Brengues en cas de perte d'un poste. Le maire indique que, pour lui, le précédent vote des communes du RPI n'a pas force de loi, et qu'il est préférable qu'un organisme indépendant émette son avis en tenant compte des recommandations du SCOT et des différents avantages ou inconvénients à situer le regroupement sur un village plutôt qu'un autre. Si alors Brengues est désigné, ce sera Brengues.

Si le rassemblement du primaire doit se faire sur une commune il doit se faire en fonction de l'avenir du territoire et non en fonction d'une conjoncture qui fait que cette année 60% des élèves sont des enfants de Brengues.

Basile Rousseaux poursuit en expliquant que de toute manière pour la rentrée prochaine il n'y aura pas de changement. Il indique aussi que lors de cette réunion, pour compenser la perte de l'école, il a été proposé de transférer l'ALSH à Marcilhac. Le conseil se donne l'année scolaire à venir pour étudier toutes les possibilités.

6- Le point sur le barrage

Le Maire fait un point rapide sur l'avancée des négociations entre nos avocats et ceux du meunier. Notre conseil juridique nous demande d'écrire tout d'abord au Préfet du Lot ainsi qu'à l'Association des Maires de France pour leur exposer la situation ubuesque dans laquelle se trouve la commune aujourd'hui.

En effet, à ce jour quelle que soit la décision de la commune sur le devenir du barrage, celle-ci serait de toutes manière illégale et donc attaquable. La commune n'étant pas seule responsable de cet état de fait, seul l'État peut trancher et la sortir de l'impasse juridique dans laquelle elle se trouve.

7- Le point sur la première tranche des travaux de l'Église

Henri-Paul Lieurade rapporte que conformément au compte rendu du dernier conseil municipal le cabinet BOSSOUTROT-REBIERE, maître d'œuvre de la phase 1 de la restauration de l'église, réalise l'étude des travaux à entreprendre.

La mise à jour du phasage de ces travaux est terminée, le chiffrage de leur coût est en cours. Comme prévu le rapport de l'étude sera remis fin mars. Après évaluation du dossier, les recherches de financement (demande de subventions, appels aux mécènes) seront activées avant de lancer les appels d'offre aux entreprises pour la restauration de l'église.

8- Le point sur le budget 2022

La commission budget a présenté au conseil un projet de budget qui sera affiné lorsque les chiffres définitifs seront connus.

Le conseil prend acte.

9- Questions diverses

- Sandra Zographos expose les modalités d'accueil des personnes âgées à la cantine. Les premiers repas seront servis le mardi 29 mars à 12H. Le prix du repas est fixé à 6 € le conseil adopte à l'unanimité.
- En ce qui concerne la stérilisation des chats Mme Zographos explique que l'association Brigitte Bardot accepte de prendre en charge la stérilisation de 14 animaux. La stérilisation aura lieu chez le vétérinaire de Labastide-Murat. Les premières captures auront lieu au plus tôt. Il sera demandé aux propriétaires de chats de les garder chez eux ou de leur mettre un dispositif d'identification irréfutable. Tout chat attrapé et non identifié sera stérilisé la municipalité décline toute responsabilité en cas d'erreur.
- Jean-François Blum propose au conseil d'acheter des tables en plastiques pliables pour remplacer les tables en bois lourdes et difficilement manipulables par une seule personne. Le conseil accepte et le charge de s'en occuper.
- Eric Laville porte à la connaissance du conseil le plan d'aménagement du columbarium et le devis proposé par Isabelle Merrault dans le cadre de son stage professionnel. Le conseil donne son accord.

- Sandra Zographos et Véronique Jourdan posent la question de savoir s'il ne serait pas possible de restaurer les tables de l'aire de repos et reboucher les trous de l'aire de jeux. Le service technique verra ce qu'il peut faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

